
- Ville de Dakar -
Programme d'éclairage public
et de renforcement des capacités de gestion municipale

Coût global : 10,5 millions d'euros (6,8 Mds F CFA)

Financement AFD : 10 millions d'euros (6,6 Mds F CFA)

Mode de financement : Prêt bonifié

CONTEXTE :

L'Etat sénégalais met en œuvre, depuis les années soixante, une politique de décentralisation progressive et prudente. Les réformes issues de la loi du 22 mars 1996 ont permis d'atteindre une nouvelle étape en confiant aux collectivités locales des responsabilités élargies dans les domaines du développement urbain. Les enjeux liés à la pauvreté, à la croissance économique et à la gestion des biens publics mondiaux sont ainsi au cœur du champ d'intervention des collectivités locales sénégalaises. Dans ce cadre, les communes sont les acteurs majeurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques urbaines. Leur sphère de compétences regroupe la gestion des ressources naturelles, la santé, la population et l'action sociale, la jeunesse, les sports, les loisirs, la culture, l'éducation, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat.

Ce vaste mouvement de décentralisation des compétences ne s'est pas traduit, au Sénégal comme souvent ailleurs, par un transfert suffisant de ressources. Les communes ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour assurer leurs missions et réaliser les équipements et infrastructures publics répondant aux besoins de leurs populations.

Depuis 2004, la ville de Dakar, qui regroupe plus d'un million d'habitants, a réussi à accroître de façon significative ses ressources propres (notamment la fiscalité locale), ce qui lui a permis de réhabiliter certaines infrastructures et de doter ses communes d'arrondissement d'infrastructures de base pour éliminer la notion de « quartier périphérique ». Souhaitant réaliser un ambitieux programme dans le domaine de l'éclairage public au cours des prochaines années, elle a sollicité l'AFD pour bénéficier d'un financement extérieur.

FINALITE ET OBJECTIFS :

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté urbaine, le projet contribuera au développement de l'attractivité de la Ville de Dakar, au plan de ses équipements et de l'intégration sociale de ses habitants, et à l'amélioration des capacités de gestion municipale. Plus concrètement, il développera le service de l'éclairage public dans les quartiers de Dakar et, en parallèle, renforcera les capacités techniques et financières de la municipalité.

Le projet a trois objectifs principaux :

- a) l'amélioration de la gouvernance municipale ;
- b) l'amélioration du service de base de l'éclairage public ;
- c) la sécurisation de l'approvisionnement en électricité des centres de santé.

Ce concours en faveur de la ville de Dakar est le premier prêt direct de l'AFD en faveur d'une capitale d'Afrique de l'Ouest, sans garantie de l'Etat. Il permet de renforcer la connaissance des modes de gestion des collectivités locales sénégalaises et s'insère dans une stratégie plus globale d'accompagnement du mouvement de décentralisation soutenu par l'Etat sénégalais.

DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet concernera la vie quotidienne de près de 70% des habitants de la capitale. Il permettra d'améliorer le cadre de vie des dakarois et de renforcer la sécurité des personnes et des biens. Sur la base d'un audit énergétique préalable, le projet utilisera des équipements plus économes en énergie et contribuera progressivement à limiter l'augmentation de la consommation d'énergie de la ville. Il financera en outre l'installation d'équipements utilisant l'énergie solaire pour l'alimentation en électricité des centres de santé (dont l'hôpital Abbas Ndiao), des dispensaires et des maternités de quartiers. Il améliorera enfin, par des actions de renforcement de capacités, financées par le PPIAF (Public-Private Infrastructure Advisory Facility) de la Banque Mondiale, la gestion technique et financière de la ville.

Le projet comprend le financement d'investissements (luminaires, gros matériel, coffrets de commande, équipements solaires, logiciels de gestion de l'éclairage public, équipements informatiques) et l'appui à la maîtrise d'ouvrage (audit énergétique, formation, assistance technique).

Le coût global du projet est évalué à 10,5 millions d'euros dont 10 millions financés par l'AFD.

REALISATIONS ET ETAT D'AVANCEMENT :

Le prêt a été présenté pour approbation au Conseil d'Administration de l'AFD le 13 mars 2008. La signature de la convention de financement est intervenue le 4 juillet 2008.

Le calendrier de réalisation du projet s'échelonne sur deux à trois années à compter du lancement de l'audit énergétique et de la sélection de la maîtrise d'ouvrage déléguée.

SITUATION ET PERSPECTIVES :

Cette intervention s'inscrit dans la stratégie de l'AFD visant à favoriser l'accès des populations aux services de base, optimiser l'aménagement urbain, développer les infrastructures et équipements des villes et améliorer les capacités de gestion et de financement des maîtrises d'ouvrage des collectivités locales.

Le projet contribue à développer une approche novatrice de renforcement des capacités d'une grande collectivité locale sénégalaise et s'inscrit dans les axes stratégiques de l'AFD au Sénégal :

- pôle économique prédominant, la ville de Dakar est l'interlocuteur privilégié pour le développement des infrastructures urbaines de base et la mise en place de politiques d'aménagement urbain,
- mise en place d'un partenariat durable avec la ville de Dakar, récemment formalisé par la signature d'un accord-cadre, dans un objectif d'amélioration de la gestion municipale.

